

PROTOCOLE SANITAIRE - EN BREF

AU QUOTIDIEN

Je prends chaque matin la température de mon enfant.



Si mon enfant a plus de 6 ans, il porte un masque. Il en a un de rechange dans son cartable (idéalement chirurgical).



Le masque ne peut être ôté qu'en classe, lorsque la distance d'1 mètre est respectée. L'enseignant peut ôter son masque quand il est à plus de 2 mètres des élèves.



Les groupes ne se mélangent pas dans les espaces communs et pendant les récréations.

Si mon enfant a plus de 37,5° ou présente un ou plusieurs symptômes du coronavirus, je ne l'envoie pas à l'école et je suis la procédure.



Si mon enfant a plus de 37,5° ou présente un ou plusieurs symptômes à l'école, il est isolé, le référent covid contacte les parents et l'ASL.



La température peut être mesurée à l'arrivée sur le site pour les parents accompagnants (maternelles) et à l'arrivée en classe pour les élèves.



Les mains sont lavées au minimum, à l'arrivée à l'école, avant et après chaque récréation et chaque goûter, après être allé aux toilettes. Des flacons de gel hydroalcoolique sont disponibles dans toutes les classes.



les locaux sont aérés avant le début des cours et en journée dès que possible, les salles sont nettoyées après chaque groupe d'élèves, les sanitaires et les zones sensibles (poignées de porte, de fenêtre, rampes d'escalier...) sont désinfectés en continu, le matériel pédagogique, les jeux et les équipements extérieurs de l'école maternelle sont désinfectés quotidiennement.

EN CAS DE SYMPTÔMES



J'informe le référent Covid en écrivant pour Strohl Fern à

referent-covid-sf@lycee-chateaubriand.eu

et pour Patrizi/Malpighi à

referent-covid-patrizi@lycee-chateaubriand.eu



Je contacte le pédiatre ou le médecin traitant en Italie, ou j'appelle l'ASL (service sanitaire local) au 800 118 800.



Je suis la procédure qui m'est indiquée.

Je devrai fournir un certificat médical pour que mon enfant retourne à l'école si le référent covid a lancé une procédure auprès de l'ASL, et sinon :

- après 3 jours d'absence s'il a moins de 6 ans
- après 5 jours d'absence s'il a plus de 6 ans

SI UN CAS DE COVID EST AVÉRÉ

IL S'AGIT
D'UN PROCHE D'UN ÉLÈVE
OU UN ENSEIGNANT



L'élève ou l'enseignant reste en isolement, contacte le référent Covid de l'école, et suit la procédure qui lui est indiquée par son médecin traitant ou l'ASL.

IL S'AGIT
D'UN ÉLÈVE
OU D'UN ENSEIGNANT



Le groupe classe et les enseignants en contact, ainsi que les personnes tracées par le référent Covid restent en isolement. Une procédure est mise en place par l'ASL.